



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 2-2020 - Séance du 15 février 2021 - Orale

Lift « de l'école au monde professionnel »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité, contactée par l'établissement primaire et secondaire de Blonay (EPS), a décidé de signer une convention « tripartite, en partenariat avec « projet LIFT pour les jeunes » et l'EPS.

Ce partenariat concerne les élèves en 9^{ème} année Harnos et vise à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail.

Il comprend un engagement sur le long terme, soit au minimum trois mois, et peut se prolonger de trois mois en trois mois. Une résiliation est toujours possible, dans certains cas.

La présence du jeune est de 2 à 4 heures par semaine, avec un planning établi.

Ces engagements respectent l'ordonnance fédérale sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) et la loi sur le travail (LTr). Les travailleurs sont en outre assurés, à titre professionnel, par l'assurance RC et chose de l'entreprise qui les accueille.

L'entreprise qui accueille ces jeunes versent une indemnité de minimum CHF 5.- par heure, avec un maximum de CHF 8.- par heure.

Une évaluation est effectuée tous les trois mois par l'entreprise, respectivement par la personne de contact désignée par l'entreprise.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 25 janvier 2021

M. T. George, municipal délégué
Bureau du conseil communal